Bulletin d'actualité du secteur médico-social

PREMIER TRIMESTRE 2023

Le collectif de recherche Psymas vous propose son bulletin d'actualité du secteur médico-social en cette fin de premier trimestre 2023.

Dans cette édition, vous trouverez:

- Une veille documentaire: il s'agit ici de présenter les écrits et/ou ressources de parution récente. Sur des thèmes variés, mais toujours impliqués dans la vie du secteur médico-social, ces documents peuvent enrichir, voire infléchir, les pratiques professionnelles.

- Des éléments d'actualité: Le secteur médico-social est une entité vivante et évolutive, notamment au niveau des trajectoires d'intervention (virage domiciliaire, législation, Etc.). Ces actualités sont des éléments constitutifs d'une culture de secteur permettant de ne pas s'enfermer dans une pratique autarcique et isolée du mouvement global.

- Un agenda du secteur: cet agenda donne une vision de plusieurs événements d'importance existant dans l'avenir du secteur médico-social. Si l'actualité permet de comprendre le déroulé actuel des choses, les perspectives donnent quant à elles l'opportunité d'anticiper les évolutions prévisibles.

- Un agenda de la recherche: la pratique professionnelle n'est pas uniquement opérationnelle: elle se nourrit de la recherche et en constitue une mise en application. Cette vision des thématiques actuellement approfondies par les chercheurs permet donc de participer également à la culture du secteur en s'appropriant les sujets qui la traversent.

- Un focus: certains sujets ou documents semblent être d'une grande importance pour la pratique et/ou les buts qu'elle peut poursuivre. Le focus vise à les présenter de manière moins succincte afin de mieux se les approprier.

Nous espérons que ce contenu pourra vous être utile et vous souhaitons une agréable lecture !

Archives du collectif de recherche Psymas

Contenu du Bulletin

Veille documentaire et actualités

» Promotion de la santé ;
» Prévention du suicide ;
» Sexualité et parentalité ;
» Addiction et substances ;
» Accès aux droits ;
» Publics spécifiques et travail social ;
» Handicap et dépendance ;
» Ressources diverses ;
» Communications officielles et gouvernementales.

Agenda du secteur

» Les Etats Généraux de la maltraitance ;
» La création d'un bouquet de revues scientifiques destiné aux équipes médico-sociales ;
» La création de RBPP concernant le suicide en détention ;
» Le salon national "Hello Handicap" et son recrutement en ligne de travailleurs en situation de handicap ;
» Les Journées Nationales de Santé Mentale France, consacrées au rétablissement en ESSMS.
» Les 9èmes éditions des Psycyclettes de l'UNAFAM ;
» Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, consacrées aux "1000 premiers jours" ;
» Le déploiement du dispositif "Ma Prime Adapt'", destiné aux propriétaires vivant avec une dépendance.

Agenda de la recherche

» Le programme 2023 du cycle des colloques du Centre de prévention du suicide de Paris ;
» Les 6èmes Rencontres de l'Institut de Psychosomatique Méditerranéen ;
» La Journée d'information globale sur les TSA, dans la ville de Toulon ;
» La présentation de l'ouvrage "Ethique vaccinale", avec discussion par l'Espace Ethique Île-de-France ;
» Le webinaire du site SexTech for Good, dédié à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Focus

» Le GPS Anti-Stigma du site Psycom ;
» Les podcasts "santé mentale" contemporains.

Veille documentaire et actualités

Promotion de la santé

Le Réseau Francophone International pour la Promotion de la Santé (REFIPS) a lancé une plateforme en ligne portant le nom de « Promosanté ». Elle compile de multiples ressources pour tous les acteurs souhaitant proposer une approche synergique aux personnes accompagnées.

La plateforme est accessible sur ce lien.

***

La Société Française de Santé Publique (SFSP) propose une interview intéressante de l'un de ses membres concernant le « parcours de personnes en situation de précarité face aux cancers ».

L'interview est consultable sur ce lien.

***

La Table Québécoise sur la Saine Alimentation (TQSA), créée en 2015 par le Ministère canadien de la Santé et des services sociaux, propose un ensemble de documents centrés sur la question de la grossophobie et de l'image corporelle.
Ces ressources, multiples, ont pour vocation de fournir des outils à tous les intervenants souhaitant agir sur cette thématique.

Les outils sont accessibles sur ce lien.

***

Santé publique France (SPF) propose un dossier thématique sur la promotion de la santé par l'activité physique adaptée.

Le dossier est consultable sur ce lien.

***

Le Ministère de la Santé a produit un dossier de presse concernant les avancées de la "Feuille de route en santé mentale et psychiatrie". Il s'agit d'un point d'étape descriptif, au 3 mars 2023, de ce dispositif lancé en 2018 et enrichi en 2021.

Le dossier est accessible sur ce lien.

Le site Psycom propose un clip vidéo sensibilisant le public sur le thème de la santé mentale. Cette démarche, nommée "Boussole de la santé mentale" vise à modifier les représentations parfois erronées que l'on peut se faire de cet enjeu majeur pour l'être humain.

La présentation générale et le clip sont consultables sur ce lien.

***

Le site Psycom lance une série d'interviews filmées visant à éclairer et illustrer les enjeux de la santé mentale.
La première de ces vidéos concerne la question du Burn-out.

L'interview est accessible sur ce lien.

***

Le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) a récemment publié un rapport concernant la consommation de psychotropes chez l'enfant et l'adolescent.
Ce rapport, intitulé "Quand les enfants vont mal: comment les aider?" pointe une augmentation significative de l'usage des médicaments psychotropes chez cette population. Par exemple, entre 2014 et 2021, il est remarqué chez les enfants et les adolescents:

» +48.54% d'usage d'antipsychotiques ;
» +62.58% d'usage d'antidépresseurs ;
» +78.07% d'usage de psychostimulants ;
» +155.48% d'usage d'hypnotiques et de sédatifs.

Cette situation est donc un enjeu majeur de santé publique.

Le rapport est accessible sur ce lien.

***

La Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France (F2rsmpsy) propose une étude très intéressante sur la santé mentale en population carcérale sortante (SPCS). Cette étude s'intéresse à trois populations particulières : la population masculine sortant de maison d'arrêt, la population carcérale féminine sortant de tous les établissements pénitentiaires des Hauts-de-France, et enfin de la population touchée par le dispositif de santé mentale en milieu carcérale d'Outre-Mer.

La présentation et le téléchargement de l'étude sont accessibles sur ce lien.

Prévention du suicide

Santé Publique France (SPF) vient de publier son bulletin épidémiologique trimstriel, qui comporte une étude des taux de suicide en période périnatale (grossesse et première année post-partum).
Cet enjeu est important car le suicide est la première cause de mortalité identifiée chez les femmes en période périnatale. Il concerne 1,4 femmes pour 100.000 naissances vivantes, ce qui constitue un chiffre très significatif.

L'étude est accessible sur ce lien.

***

Le Canada s'intéresse actuellement aux questions de genre dans la prévention du suicide. Dans ce cadre, le dispositif "côte à côte" interroge les expériences menées pour la prévention du suicide chez les hommes. Ces échanges permettent de croiser les regards et de dresser certains constats sur le succès ou l'échec des tentatives menées dans le pays.

Informations et accès aux vidéos sur ce lien.

***

Le site Espoir suicide, par le biais du "Projet Espoir", propose une plateforme numérique visant à favoriser le soutien aux personnes confrontées au suicide (à titre personnel ou en tant que proches), ainsi qu'à fournir une information de qualité au public. Il est fondé et nourri par des psychologues cliniciens.

La plateforme est accessible sur ce lien.

Sexualité et parentalité

Le site « Migration santé » a récemment publié un guide intitulé « Notre corps, notre sexualité et nos droits ». Il s'adresse aux femmes migrantes récemment arrivées et/ou peu francophones sur les questions liées à la santé sexuelle. Son objectif est de promouvoir l'auto-détermination.
Il est écrit en six langues : français, anglais, albanais, russe, arabe et turc. Il comprend trois parties : 1) La contraception, l'IVG et la ménopause ; 2) Les IST (prévention, dépistage et traitement) et 3) Les violences faites aux femmes.

Le guide est consultable sur ce lien.

La Direction Régionale de Santé Publique (DRSP) de Montréal, avec l'organisme Tel-jeunes, propose un site internet dédié à la diffusion de ressources à destination des jeunes. L'objectif de ce site, conçu avec l'aide de spécialistes en sexologie et en psychotraumatologie, est de promouvoir « un parcours amoureux et intime sans violence chez les jeunes ».
Baptisé « Programme Etincelles », cette approche a donc une visée avant tout préventive et pédagogique.

Le site est accessible sur ce lien.

***

Le site internet « On Sexprime », créé sous la supervision de Santé Publique France, permet au public, mais aussi aux professionnels de la santé ou du social, d'obtenir des informations concernant la sexualité des adolescents.

Le site est consultable sur ce lien.

***

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de l'île-de-France a lancé en 2016 une initiative visant la promotion de la santé des femmes en situation de handicap. Dans ce cadre est née, en janvier 2023, la démarche "Handigynéco". Elle vise à pratiquer un "aller-vers" à destination des femmes en situation de handicap vivant en établissement médico-social médicalisé, afin de lutter contre la difficulté d'accès aux soins gynécologiques.
Reposant sur l'action de sages-femmes, cette démarche a vocation à s'étendre à l'ensemble du pays dans les années à venir.

Information au sujet de la démarche sur ce lien.

***

Le site Psycom propose une brochure d'information à destination des personnes en situation de handicap psychique concernées par une grossesse.

La brochure est consultable sur ce lien.

***

Le comité "Parentalité des personnes en situation de handicap", à l'issue du Colloque "Comment assurer l'effectivité du droit à la vie intime, affective, sexuelle et à la parentalité?" qui s'est tenu du 14 au 17 avril 2022, a proposé 10 impulsions visant à promouvoir l'accès au droit des personnes en situation de handicap.

Les 10 impulsions, soutenues par un grand nombre d'acteurs du médico-social, sont présentées en page suivante.

Nos 10 impulsions

pour assurer l'effectivité du droit à la vie intime, affective, sexuelle et à la parentalité

COMITÉ PARENTALITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au vu des échanges du Colloque Comment assurer l'effectivité du droit à la vie intime, affective, sexuelle et à la parentalité ? qui s'est déroulé du 14 au 17 février 2022 et qui a réuni 340 participants, le Comité Parentalité porte 10 impulsions pour améliorer l'effectivité des droits de toutes et tous à une vie intime, affective, sexuelle et parentale.

GARANTIR L'AUTO-DÉTERMINATION DES PERSONNES EN AMÉLIORANT LEUR ACCOMPAGNEMENT QUEL QUE SOIT LE HANDICAP, LE MOMENT DE SA SURVENUE, SON IDENTITÉ DE GENRE ET SON LIEU DE VIE PAR :

1. le développement de l'éducation sexuelle (intimité, consentement, pratiques sexuelles, etc.) dans une approche pédagogique adaptée au type de handicap et à l'âge ;
2. le renforcement de la place des personnes par l'*empowerment*, le soutien par les pairs ainsi que la participation effective des personnes dans le pilotage et la mise en œuvre des actions ;
3. la formation des professionnels (professionnels des ESMS, du domicile, du droit commun) qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur vie intime, affective et sexuelle et leur parentalité. Cette formation devra se faire en co-construction et co-animation avec les personnes concernées, expertes de leurs propres besoins ;
4. une meilleure information des personnes sur leurs droits et les dispositifs dont ils peuvent bénéficier ainsi qu'un soutien pour réaliser leurs démarches.

FAIRE ÉVOLUER LE CADRE POLITIQUE EN PRENANT EN CONSIDÉRATION L'ENVIRONNEMENT DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP (FAMILLES, PROCHES, LOGEMENT, INTERACTIONS SOCIALES...) PAR :

5. la fin de la forfaitisation de la PCH parentalité pour une individualisation contextuelle ;
6. la déconjugalisation de l'AAH (depuis notre colloque, la déconjugalisation de l'AAH a été obtenue. Le Comité parentalité veillera à l'effectivité et à l'opérationnalisation de cette décision) ;
7. l'exploration des solutions (aide humaine et aide technique) à mettre en œuvre en termes d'assistance sexuelle.

SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PAR :

8. la mise en place d'un pilotage national pour les centres ressources régionaux et les SAPPH avec la participation du Comité parentalité (suite à notre colloque, le Comité national de suivi a été mis en place pour les Centres Ressource. Le Comité parentalité y est intégré) ;
9. la mise en place sur tous les territoires de collaborations et de partenariats entre les Centres Ressources Régionaux, les SAPPH, Handi-gynéco et les lieux de droits communs (PMI, planning familial, hôpital, les établissements et services médico-sociaux...) ;
10. la formation et l'implication des professionnels des dispositifs de droit commun (MDPH, CAF, CPAM, PMI...).

Le Comité parentalité se réjouit de l'écoute et de la réactivité du gouvernement à ses précédentes demandes à travers, notamment, le Secrétariat Général du Comité Interministériel au Handicap. Ainsi, l'expérimentation d'une PCH parentalité, le déploiement de Centres Ressources Régionaux INTIMAGIR, la mise en place des SAPPH, constituent déjà une avancée très concrète, mais à renforcer aux vues des besoins.

À date, certaines de ces impulsions sont des sujets d'ores et déjà activement traités par les pouvoirs publics dans une vraie dynamique de co-construction (comme, par exemple, l'individualisation de l'AAH, le soutien et le suivi du déploiement des SAPPH ainsi que des centres ressources régionaux). D'autres points ne sont pas affichés dans le calendrier politique, c'est pourquoi, le Comité parentalité porte ces 10 impulsions afin que les évolutions attendues par les personnes concernées, et parfois envisagées par le Gouvernement, voient le jour.

Cet événement a été organisé par le Comité «Parentalité des personnes en situation de handicap», composé de :

AFMTELETHON · APF France handicap · Assistance Publique Hôpitaux de Paris www.aphp.fr · croix-rouge française · Unaf · UNA · Groupe VYV

L'Académie de Créteil a publié un texte présentant le contenu de son webinaire du 8 février 2023, intitulé "Education à la sexualité: enjeux, cadres et ressources". Ce texte peut inspirer des actions auprès des personnes accueillies.

Le document est consultable sur ce lien.

Addiction et substances

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) propose un guide sur la thématique « Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir ».
Ce guide concerne les consommations de substances psycho-actives (alcool, tabac, cannabis, psychotropes) chez les professionnels.

Le guide est consultable sur ce lien.

***

Le site Slate propose une page Internet d'information consacrée à la Xylazine. Ce stupéfiant spécifique est actuellement au coeur d'une crise sanitaire importante aux Etats-Unis.

La page est accessible sur ce lien.

***

Le site 20 Minutes propose une page Internet d'information consacrée au "Buddha blue". Ce stupéfiant touche actuellement une partie de la population adolescente.

La page est accessible sur ce lien.

***

Le site Sciences et avenir propose une page Internet consacrée à l'ibogaïne. Il s'agit d'une substance hallucinogène extraite de l'arbuste Iboga.

La page est accessible sur ce lien.

Accès aux droits

L'UNAFAM propose une page Internet consacrée à la lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec une schizophrénie. Baptisée "Parlons-en autrement", cette action militante vise à freiner l'utilisation abusive et stigmatisante du vocable "schizophrénie". Dans ce cadre, elle propose des témoignages vidéo, mais surtout un très intéressant "zapping" montrant, par le biais d'un montage vidéo, la manière dont on crée une représentation négative et biaisée de ce terme dans les médias.

La page est accessible sur ce lien.

Dans le cadre du dispositif de coordination du travail gouvernemental, le site du gouvernement a mis en place en décembre 2022 une page Internet proposant des vidéos pédagogiques concernant la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées.
Cette page liste les vidéos expliquant les droits des personnes en situation de handicap. Elle est donc un très précieux outil de promotion du droit et de l'autodétermination, mais aussi une opportunité d'information pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

La page est consultable sur ce lien.

***

Le centre national Fin de vie et Soins palliatifs vient de publier la troisième édition de son Atlas de la Fin de vie et des soins palliatifs en France. Ce document, conséquent, permet d'obtenir une vision claire et exhaustive du domaine au sein du pays.
Il se conjugue avec un lexique du vocabulaire de la fin de vie, permettant d'harmoniser les pratiques écrites et verbales des différents acteurs.

L'Atlas est accessible sur ce lien.
Le lexique est accessible sur celui-ci.

***

L'association "Le pas de côté" propose une version adaptée et accessible d'un formulaire permettant aux personnes cognitivement vulnérables d'indiquer leurs Directives anticipées. Elle propose également une infographie en FALC sur les prérogatives et fonctionnement des CVS.

Le formulaire est accessible sur ce lien.
L'infographie est accessible sur celui-ci.

***

Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées de France, a indiqué, par le biais d'un communiqué de presse du 17 mars 2023, son engagement à protéger le droit des personnes vivant en EHPAD à "ne pas subir d'isolement du fait d'un protocole sanitaire".

Ce communiqué fait suite aux inquiétudes des associations de personnes âgées et de familles suite à la diffusion d'un protocole réactualisé touchant les établissements. Par ailleurs, il s'inscrit dans la ligne des Etats Généraux de la maltraitance (voir "Agenda du secteur" dans ce bulletin).

Le communiqué de presse est ajouté à ce bulletin en page suivante.

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 mars 2023

Déclaration de M. Jean-Christophe COMBE concernant la rectification du protocole Covid 19 pour les EHPAD

J'ai pris connaissance de l'émotion très légitime des associations de personnes âgées et de familles concernant le nouveau protocole Covid 19 destiné aux EHPAD et je souhaite y apporter une réponse immédiate.
Le texte sera amendé pour que le droit de visite et le maintien des liens sociaux et familiaux ne puissent faire l'objet d'aucune restriction, conformément au message que j'ai déjà transmis à toutes les parties prenantes le 6 décembre 2022.

Je tiens à réaffirmer mon attachement intransigeant au respect des droits et des personnes qui sont au cœur de la démarche des Etats généraux des maltraitances que j'ai lancé le 6 mars dernier. Dans le cadre de cette concertation nationale, toutes les parties prenantes associatives sont amenées à adresser leurs constats et contributions, qui viendront enrichir les travaux institutionnels et nourrir la stratégie de lutte contre les maltraitances que je lancerai à l'automne prochain. Pleinement mobilisé sur la question du droit de visite, je lancerai avec Mme Agnès FIRMIN LE BODO une mission dédiée dans les prochains jours, confiée à deux personnes qualifiées.

Cette mission, en réponse aux préoccupations des associations, et en lien avec la concertation sur la fin de vie, viendra renforcer avec des propositions concrètes la disposition inscrite par les parlementaires dans la proposition de loi sur le bien vieillir dont l'examen débutera prochainement à l'Assemblée nationale.
Aucune personne accueillie en EHPAD ne souffrira plus d'isolement du fait d'un protocole sanitaire, aucune famille ne se verra refuser l'accès à ses proches, je m'y engage personnellement.

Publics spécifiques et travail social

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) propose un guide pratique concernant l'outil du bail glissant. Ce guide comporte des éléments de définition, les conditions de mise en œuvre ou encore les contrats types.

Le guide est consultable sur ce lien.

***

Cultures & Santé, en partenariat avec DoucheFLUX, propose une initiative extrêmement originale pour favoriser la sensibilisation du public aux enjeux de la vie des personnes ne disposant pas d'habitat.
Il s'agit d'un jeu de plateau, de type "Jeu de l'oie", proposant aux joueurs de s'immerger dans le quotidien des personnes vivant sans logement.
Au gré des déplacements de pions, le joueur doit réfléchir aux stratégies à mettre en place pour garantir l'assouvissement de ses besoins primaires ainsi que sa propre survie dans la rue.

Le jeu est expliqué et téléchargeable sur ce lien.

***

La Fondation de France et l'Observatoire de la philanthropie, avec les données du CREDOC, proposent le rapport « Solitudes 2022 », centré sur l'étude des fragilités relationnelles de la population. Ce regard adopte un angle nouveau, par le biais d'une enquête adressée aux personnes fragilisées, mais aussi au milieu associatif accompagnant les populations en situation d'isolement.

Le rapport est accessible sur ce lien.

Handicap & dépendance

L'université de Bordeaux propose un dossier récapitulant les textes et documents permettant de comprendre et promouvoir le déploiement de la Communication Alternative Améliorée (CAA). Cette communication est un outil permettant d'accompagner l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Le dossier est consultable sur ce lien.

***

L'Union France Alzheimer et maladies apparentées propose un replay de son webinaire du 21 novembre 2022, réalisé dans le cadre de la "Semaine de la dénutrition" (initiée par le Collectif contre la dénutrition). Cette pathologie touche plus de 400.000 français âgés par an, dont 270.000 personnes vivant en établissement. Elle est donc un enjeu majeur de santé publique et ne s'arrête pas aux portes des ESSMS.

Le webinaire est consultable sur ce lien.

***

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil propose un livret d'accompagnement à destination des personnes âgées dépendantes vivant à domicile. Il prodigue conseils et informations au sujet des risques de chute (préconisations pour les transferts, équipements adaptées, Etc.).

Le livret est consultable sur ce lien.

***

L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (Ufsbd) a publié un guide intitulé "Tous mobilisés pour la santé buccodentaire des personnes en situation de handicap". Ce guide donne des recommandations d'action pour tous les publics, dont ceux accueillis en établissement médico-social.

Le guide est accessible sur ce lien.

Ressources diverses

L'association Raptor neuropsy propose un livret d'exercice de type "remédiation cognitive", permettant de faciliter le maintien et l'accroissement des capacités attentionnelles.

Le livret est accessible sur ce lien.

***

Différents articles de recherche ont été compilés afin de créer une infograpie dédiée au travail d'équipe. Elle indique six leviers permettant de favoriser la bonne entente dans une équipe.

L'infographie est accessible sur ce lien.

***

La Fédération Hospitalière de France (FHF) propose un cahier technique pour les cadres intermédiaires. Ce dernier donne des clefs pour pratiquer un management collaboratif et bienveillant.

Le cahier est consultable sur ce lien.

***

Le site "Label Bientraitant", militant pour l'amélioration des pratiques en établissement, propose un jeu destiné aux professionnels. Il consiste en une série de cartes recto-verso permettant de s'informer au sujet de certains concepts.

Le jeu est présenté en pages suivantes.

Le Label Etablissement Bien traitant vous offre

LE JEU DE LA POSTURE BIENTRAITANTE

Coupez les cartes et jouez

Bienveillance

Bientraitance

Le care

Sollicitude

Congruence

La mère suffisament bonne

La Bien-Traitance

L'empathie

La bienfaisance

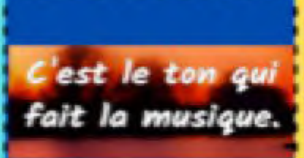

Le ton

Les mots

La posture

Votre texte de paragraphe

La distance

le risque d'infantilisation

Partir des compétences de la personne

Le temps duel

Votre Rendez-vous sur le site : labelbientraitance.fr

Le Label Etablissement Bien traitant vous offre

LE JEU DE LA POSTURE BIENTRAITANTE

Coupez les cartes et jouez

Rétablir les équilibre plutôt qu'accentuer les déséquilibres dans la relation avec la personne accompagnée	Partir de ce que aime la personne pour lui faire , parler avec elle de ce qu'elle aime et faire en sorte qu'elle puisse exercer ses droits et respecter ses refus	Au delà de l'acte technique, une approche singulière de la personne dans la perspective de développer son bien être	Une disposition favorable envers la personne accompagnée
Une technique en 3 étapes 1.Accueillir 2.Relativiser 3.Proposer une solution	Inscrire l'accompagnement dans le parcours de vie passée et à venir	La recherche de l'ajustement à une personne accompagnée à un moment particulier pour elle	Penser une personne positivement
Une attitude morale de quelqu'un. Synonyme : comportement, ligne de conduite Chacun d'entre nous doit la penser pour la construire	Les mots doivent être pensé, bienveillants, dans la volonté du care et de la sollicitude	Le ton employé se doit d'être rond	L'équilibre à trouver entre ce qui apporte un bénéfice et ce qui cause du tort à la personne accompagnée
Toute personne a besoin de temps duel quotidien. Il peut être un temps court, long, l'important est qu'il soit fréquent. Chaque personne accompagnée a droit à son temps duel.	L'accompagnement est individualisé. Il doit partir des compétences de la personne et ne doit être ni trop, ni trop peu. Chaque personne a des besoins d'accompagnement différents	Bien que vulnérable, la personne accompagnée doit être regardée comme une personne à part entière, capable de prendre ses décisions et de faire des choses par elle même	Ne pas respecter les distances intimes (physiques, communication, ...) de la personne accompagnée au risque d'être intrusif

Votre Rendez-vous sur le site : labelbientraitance.fr

La ligue Alzheimer propose une infographie préconisant certaines postures de communication pouvant aider les personnes en situation de fragilité cognitive.

L'infographie est reproduite ci-dessous.

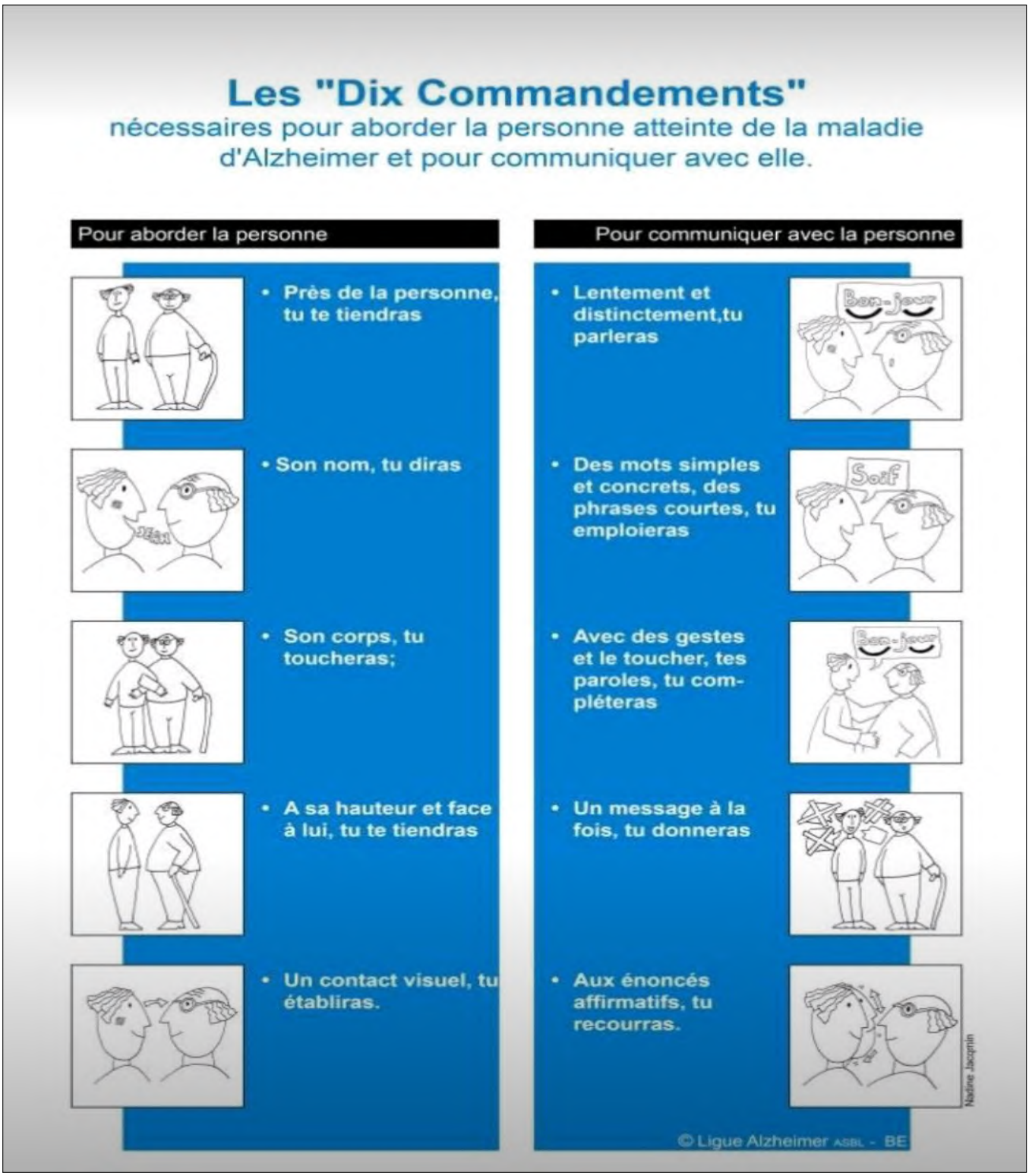

Communications officielles et gouvernementales

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a publié le 14 février 2022 un communiqué de presse concernant la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose.

Le communiqué est consultable sur ce lien.

***

La CNSA a publié son rapport 2022 concernant l'aide à l'autonomie. Ce document propose les chiffres clés permettant de comprendre comment s'organise cette aide au niveau budgétaire, qu'il s'agisse des établissements médico-sociaux ou de l'aide au maintien dans le domicile.

Le rapport est accessible sur ce lien.

***

Le site Internet dédié aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) propose un "espace organisateur" à destination de tous les acteurs citoyens (privés comme associatifs) souhaitant organiser des informations lors de ces séquences importantes pour la déstigmatisation et la promotion d'une représentation saine de la santé mentale.

L'espace organisateur est accessible sur ce lien.

***

Le gouvernement propose un site Internet dédié au thème de l'IVG. Il contient des informations légales, des annuaires et un certain nombre de ressources à destination des personnes souhaitant s'informer sur cette question.

Le site est consultable sur ce lien.

***

Le site Psycom propose un outil très élaboré au sujet des plans de crise conjoints (PCC), ce qui rejoint les communications gouvernementales contemporaines au sujet de l'auto-détermination et du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap psychique et de vulnérabilité mentale.

Le plan de crise conjoint est un outil pensé pour être complété en collaboration entre une personne présentant un problème de santé mentale et ses aidants (professionnels comme naturels). Reprenant le concept des Directives Anticipées Incitatives en Psychiatrie (DAIP), il étend la démarche d'auto-détermination en lui ajoutant une dimension de prévention et d'organisation.

L'idée centrale d'un PCC est de permettre à une personne de pouvoir indiquer, par écrit et dans un moment où elle est en mesure de le faire, ses souhaits en matière d'accompagnement et d'aide lorsqu'elle vit une crise psychique. De cette manière, son avis peut être pris en compte, même lorsqu'elle n'est plus capable de le faire valoir en raison de son atteinte psychique.

Le site Psycom s'inscrit dans cette démarche en proposant un outil intitulé "Mon GPS: Guide Prévention et Soins en Santé mentale". Il comporte quatre volets distincts:

- Une notice à destination des personnes concernées par une problématique de santé mentale ;
- Une notice à destination des professionnels ;
- Une notice à destination des aidants naturels ;
- L'outil lui-même, à remplir par la personne.

En complétant les rubriques de ce GPS, il est donc possible de favoriser le soin consenti (en connaissant les souhaits de la personne, il est mécaniquement plus simple de trouver des solutions ne donnant pas lieu à des refus immédiats) ainsi que l'auto-détermination en situation de handicap psychique.

La notice à destination des aidants est téléchargeable sur ce lien.

La notice à destination des professionnels est téléchargebale sur ce lien.

La notice à destination des personnes accompagnées est téléchargeable sur ce lien.

L'outil lui-même est téléchargeable sur ce lien.

Enfin, les informations en ligne sur le site Psycom sont accessibles en suivant ce lien.

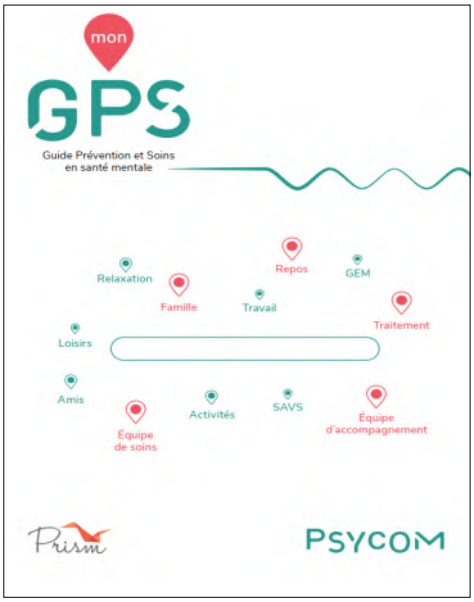

Agenda du secteur

Mi-mars 2023 --> juillet 2023

Le Gouvernement a lancé le 16 mars 2023 des Etats Généraux de la maltraitance sur les personnes âgées et en situation de handicap. Le rapport final sera publié en juillet 2023.

Publiés en janvier dernier, les résultats d'un sondage du CREDOC font apparaître que sept Français sur dix sont inquiets des risques de maltraitance pour eux-mêmes ou leurs proches et six Français sur dix estiment qu'on ne parle pas assez de ces situations lorsqu'il s'agit des personnes âgées ou en situation de handicap.

En réponse à ce constat, une réunion des représentants de la société civile, des associations, des professionnels et des personnes concernées sera effectuée pour permettre la mise en place d'une politique dédiée.

Après une phase de concertation, des groupes de travail, pilotés par le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, travailleront sur différentes thématiques. Le premier, placé sous l'égide du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation associera des représentants des forces de l'ordre, de la Justice, de l'Association des maires de France ou encore d'associations dans les champs du grand âge et du handicap.
Un deuxième groupe, piloté par l'Ordre des pharmaciens, travaillera plus spécifiquement sur le repérage précoce des maltraitances à domicile.

Quatre saisines ministérielles concernant la maltraitance sont également en cours actuellement:

1) L'Inspection générale des affaires sociales, sur les circuits d'alerte, rendra un rapport en mai 2023.

2) La Conférence nationale de santé a pour mission de produire des outils de prévention avant la fin de l'année.

3) Le Haut Conseil de Santé Publique a également pour mission de construire de tels outils, dans les mêmes délais.

4) Enfin, la Haute Autorité de Santé a pour mission de produire des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) dans les mois à venir.

Fin mars 2023

Le site Cairn, regroupant une multitude de revues de recherche, propose depuis le 22 mars 2023 un bouquet d'abonnement fonctionnant sur le modèle d'un accès commun à tous les professionnels d'un même ESSMS.
Ce fonctionnement permet donc à toute une équipe d'avoir accès aux revues concernant le champ social ou médico-social.

L'offre est présentée sur ce lien.

***

Fin mars 2023

Un rapport du Ministère de la Santé pointe l'existence de 125 suicides parmi les détenus en France, en 2022.
Suite à ce rapport, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (dépistage et intervention) sont prévues pour la fin du mois de mars 2023.

Eléments d'explication sur ce lien.

***

18 au 21 avril 2023

Handicap.fr, sous le patronage du Président de la République, lance la 41ème édition de son action "Hello handicap: recrutement et handicap".
Cette démarche nationale consiste en un "job dating" en ligne permettant le recrutement direct de travailleurs en situation de handicap par les entreprises.

Eléments d'explication sur ce lien.

***

5 & 6 juin 2023

Santé Mentale France organise ses Journées Nationales, pour cette année consacrées à la thématique "Repenser les institutions à l'heure du rétablissement".
Ces journées sont des temps d'échange permettant de penser collectivement la manière dont l'inclusion et le rétablissement peuvent être intégrés dans des pratiques institutionnelles adaptées aux enjeux contemporains de la prise en compte des personnes en situation de vulnérabilité mentale.

Programme et inscription sur ce lien.

5 au 16 juin 2023

L'UNAFAM propose la 9ème édition de son action baptisée "Psycyclette", visant à promouvoir un regard moins stigmatisant sur le trouble mental, et lutter contre les idées reçues à son propos.

150 "psyclistes" (personnes vivant avec un trouble mental, proches, professionnels, bénévoles, volontaires) parcoureront les routes de France pour informer et déstigmatiser.

Informations sur ce lien.

***

29 & 30 juin 2023

Les Assises Nationales de la protection de l'enfance se tiendront le 29 et le 30 juin 2023, et seront consacrées au thème "Les 1000 premiers jours: mieux prévenir, mieux guérir".

Programme et inscription sur ce lien.

Janvier 2024

Ma Prime Adapt', une nouvelle aide financière pour aménager et sécuriser les logements des personnes qui avancent en âge, entrera en vigueur le 1er janvier 2024.
Ma Prime Adapt' a pour objectif d'aider les personnes âgées à payer des travaux d'aménagement de leur domicile afin qu'elles puissent continuer d'y vivre malgré une perte d'autonomie ou de mobilité.

Les travaux concernés par cette prime entreront dans le cadre du plan gouvernemental "anti-chute". Ce plan provient du constat que les chutes occasionnent 10.000 décès et 130.000 hospitalisations par an chez les plus de 65 ans.
Plusieurs conditions seront nécessaires pour bénéficier de cette aide : être âgé de plus de 70 ans, être propriétaire de son logement et disposer de revenus inférieurs à 25.000 euros par an.

La prime, versée par l'Agence Nationale de l'Habitat, sera cumulable avec d'autres dispositifs, tels que Ma Prime Renov', l'Allocation personnalisée d'autonomie ou encore la Prestation de compensation du handicap. En termes de contexte, en France, il est estimé que près de 700.000 logements sont concernés par une nécessité d'adaptation au niveau de dépendance de leur occupant.

Agenda de la recherche

Année 2023

Le Centre de Prévention du suicide de Paris vient de publier le programme de son cycle de conférences pour l'année 2023. Ces conférences, dédiées à la clinique du suicide de la personne âgée, sont accessibles en présentiel ou en distanciel.

Inscription pour le présentiel en écrivant à cette adresse.
Inscription pour les replay à cette adresse.

Programme:

7 avril: « Deuil après suicide : accompagner les familles et les soignants ».

12 mai: « Partageons-nous une même idée de la dignité ? ».

9 juin: « Le mourir au XXIème siècle : un droit ? ».

7 juillet : « Le refus de soin, un équivalent suicidaire ? ».

***

1er avril 2023

L'Institut de Psychosomatique Méditerranéen organise la 6ème édition de ses Rencontres.
Le thème sera, pour cette année, celui des "Douleur-s".

Rencontres en accès payant (50 euros / 10 euros pour les étudiants), se tenant à la fois en présentiel (Aix-en-Provence) ou en distanciel par Zoom.

Programme et inscription en suivant ce lien.

***

2 avril 2023

La ville de Toulon organise une "Journée d'information globale sur les TSA", en vue de favoriser l'information sur ce thème pour le grand public, mais aussi pour les professionnels impliqués auprès des personnes concernées.

L'événement est organisé en présentiel à Toulon.
Programme et inscription sur ce lien.

3 avril 2023

L'espace éthique Île-de-France propose une présentation-débat de l'ouvrage "Ethique vaccinale. Ce que nous a appris la crise sanitaire".

L'événement, gratuit, est organisé en présentiel à Paris.
Programme et inscription sur ce lien.

***

13 avril 2023

Le site Internet SexTech for good, militant pour une approche respectueuse du droit et de la dignité de la sexualité des personnes en situation de handicap, propose un webinaire sur la thématique du validisme et de la prise en compte de l'égalité dans l'accès aux droits à une vie affective et sexuelle pour tous.
Le webinaire est gratuit mais les places sont limitées.

L'inscription est ouverte et accessible en suivant ce lien.

Focus

Le GPS Anti-Stigma du site Psycom

Les personnes vivant avec une problématique de santé mentale sont régulièrement confrontées à plusieurs formes de stigmatisation et de rejet de la part de la société, que cette dernière soit incarnée par le "grand public" ou par les institutions elles-mêmes (au travers de leurs fonctionnements, mais aussi de leurs équipes). Ces atteintes répétées ont des effets massifs sur leur qualité de vie, voire sur leur santé et leur espérance de vie lorsque l'estime de soi, l'accès aux soins ou encore la capacité à se sentir citoyen sont touchés.

Pour cette raison, nous avons souhaité porter le focus de ce bulletin sur une démarche intéressante du **site Psycom**, acteur engagé de longue date dans la défense des personnes vulnérables et la promotion d'un autre regard sur la santé mentale.

Ce site propose en effet un appui global aux acteurs professionnels souhaitant s'inscrire dans une démarche d'information et de déstigmatisation de la maladie mentale.
Cet appui, intitulé "GPS Anti-Stigma", comporte trois volets constituant, chacun, une des dimensions à investir pour parvenir à influer véritablement sur les représentations du public et les pratiques institutionnelles.

Ces volets sont:

» La mise en place d'actions anti-stigmatisation ;
» L'auto-évaluation de ces actions ;
» La consultation de ressources utiles.

Cette démarche est réellement essentielle pour les acteurs souhaitant améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap psychique et de vulnérabilité mentale, en agissant concrètement contre la stigmatisation et la dépréciation dont elles peuvent être victimes.

Ce focus présentera en détail l'origine de cette démarche, ainsi que le fonctionnement de la méthode mise à disposition des institutions. Pour cela, nous reprendrons les informations diffusées sur le site Psycom, dont les illustrations éventuelles.

L'origine du GPS Anti Stigma

Le GPS est une émanation d'un groupe de travail créé en 2019 dans le cadre de la "Feuille de route santé mentale et psychiatrie" lancée en 2018 (voir la partie "Veille documentaire" du présent bulletin pour avoir accès au communiqué de presse présentant le point d'étape de cette feuille de route au 3 mars 2023).

L'objectif de ce groupe, co-animé par Psycom et le "Bureau Santé mentale" du Ministère de la santé, était de faire des propositions concrètes pour aider les acteurs de terrain à déployer des actions de lutte contre la stigmatisation, notamment en lien avec des recommandations internationales de bonnes pratiques.

De nombreuses personnes étaient impliquées, tant au niveau des institutions qu'à celui des personnes qualifiées.

Au niveau des institutions, il est à noter la présence de:

» La Direction Générale de la Santé (DGS) ;
» La Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) ;
» La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) ;
» La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) ;
» La Direction des ressources humaines des ministères sociaux ;
» Santé Publique France (SPF) ;
» Le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS de Lille) ;
» L'association des Jeunes Psychiatres et Jeunes Addictologues (AJPJA).

Au niveau des personnes qualifiées, il est à noter la présence des représentants de/du:

» Collectif Shizophrénies ;
» CHU Saint-Antoine ;
» Fédération Nationale d'Education et de promotion de la Santé (FNES) ;
» Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM / CCOMS) ;
» Solidarités usagers psy ;
» La fabrique des territoires en santé ;
» UNAFAM ;
» Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de l'Auvergne-Rhône-Alpes ;
» Plusieurs journalistes spécialisés.

La démarche du GPS Anti-Stigma est donc particulièrement soutenue au niveau du gouvernement et des acteurs locaux. Il est d'ailleurs à signaler que sa mise en ligne a bénéficié du soutien financier de la DGS et de la Fondation de France.

Le fonctionnement de l'outil

L'outil prend la forme d'une plateforme en ligne accessible aux institutions. Il se base sur une méthodologie en trois volets, que nous reprenons ici.

Les actions anti-stigmatisation

La plateforme propose de choisir entre différentes catégories d'actions de lutte contre la stigmatisation. Au-delà de l'inspiration, ces typologies d'intervention donnent des modèles de pratique pouvant aider les professionnels à construire leurs outils.
Psycom rappelle en effet qu'agir contre la stigmatisation demande du temps et de la méthode, car les bonnes intentions ne suffisent pas pour être efficace.
Les différentes ressources permettent donc de prendre connaissance d'approches pédagogiques variées, de formats d'intervention diversifiés et de canaux adaptés à chaque public visé par la démarche envisagée.

Pour chaque typologie d'action, différentes ressources sont présentées, issues de Psycom comme de plusieurs autres intervenants.

Les catégories sont:

» L'animation de stand ;
» La création d'événements publics ;
» La formation ;
» La création de support ;
» Les événements médiatisés ;
» Les campagnes de communication.

Ainsi, en explorant les différents registres, l'institution peut prendre connaissance de ce qui s'est pratiqué dans d'autres lieux, et donc s'inspirer de différentes manières de faire les choses pour pouvoir construire elle-même une pratique de prévention et d'intervention adaptée aux buts qu'elle s'est donné pour objectif de poursuivre.

Le formulaire d'auto-évaluation

Après avoir créé sa propre action anti-stigmatisation, il est possible de remplir un formulaire d'auto-évaluation permettant d'en évaluer l'efficacité et le bien-fondé.
Ce questionnaire est donc l'opportunité de confronter l'intention et la méthode à un certain nombre de critères, afin de les valider par une méthode d'évaluation externe.
Cette méthode repose sur l'application de 6 critères, donnant lieu à la production d'un graphique illustrant les forces et les faiblesses de l'action envisagée.

Ces critères sont:

» La participation de personnes directement concernées par un trouble psychique ;
» La promotion des droits des personnes directement concernées par un trouble psychique ;
» L'information sur les troubles psychiques et les possibilités de rétablissement ;
» Le partenariat local ;
» Le public ciblé ;
» La médiatisation de l'action.

L'évaluation obtenue peut être imprimée pour archive, mais aussi pour comparaison après d'éventuelles rectifications.

Il n'est pas inutile de synthétiser le bien-fondé de ces critères, afin de comprendre leur intérêt pour une action institutionnelle.

* **La participation des personnes**: Psycom rappelle qu'à défaut d'impliquer les personnes directement concernées, le risque est grand de finalement véhiculer sans s'en rendre compte des stéréotypes de société les concernant. Leur point de vue est donc une boussole essentielle pour concevoir l'action. Cela pose également un impératif de légitimité: la parole et les préoccupation des personnes restent les moteurs les plus légitimes pour une action anti-stigma, car ce sont les citoyens les plus touchés et donc les plus à même d'en évaluer les priorités.

* **La promotion des droits**: ce critère vient rappeler qu'il est essentiel de concevoir une action visant à redonner aux personnes un réel statut de citoyen bénéficiant de l'égalité vis-à-vis du droit et de la lutte contre la discrimination.

* Cette promotion du respect des droits citoyens est donc un critère essentiel. En conséquence de cet objectif, l'action envisagée doit pouvoir s'étendre au-delà de la défense des intérêts individuels: elle doit s'inscrire dans les institutions et les systèmes afin de rééquilibrer les rapports de pouvoir. C'est par exemple le cas des actions touchant l'offre de soin psychiatrique, la sortie de l'institutionnalisation systématique, l'humanisation du soin, la participation des personnes ou encore l'appui à la possibilité de plainte face aux discriminations et aux maltraitances.

* **L'information sur les troubles psychiatriques et les possibilités de rétablissement**: ce critère rappelle que mieux connaître les possibilités de se rétablir d'un trouble psychique, c'est aussi pouvoir moins réduire les personnes à leur maladie. Une action anti-stigma a donc vocation, entre autres, à aborder le rétablissement (pour lutter contre le stéréotype de la maladie psychiatrique obligatoirement invalidante de manière absolue au niveau social et/ou professionnel) et les moyens de le soutenir dans toutes les dimensions de la vie des personnes et des institutions. Par ailleurs, c'est aussi et surtout une manière de diminuer le risque d'auto-stigmatisation que vivent nombre de personnes touchées par la maladie mentale et intégrant plus ou moins inconsciemment les discours discriminants véhiculés à leur propos.

* **Le partenariat local**: Psycom rappelle que le phénomène de stigmatisation est systémique. Ce critère prend donc en compte le fait que tous les niveaux de notre société sont concernés. En proposant que l'action envisagée s'inscrive dans un partenariat avec les acteurs et publics locaux, ce critère essaye donc de faire en sorte qu'elle ne reste pas un événement isolé et sans effet sur les système du territoire. Bien au contraire, il s'agit de quitter la méthodologie obsolète et inefficace de la pratique isolée, pour intégrer tout un bassin et en modifier de fait les fonctionnements et les représentations. La stigmatisation provenant généralement de la méconnaissance et de la peur, il s'agit donc de calibrer les interventions pour toucher un maximum de personnes et de structures locales.

* **Le public ciblé** est un critère spécifique venant rappeler aux porteurs de projets qu'on ne s'adresse pas de la même manière à des jeunes, des élus, des professionnels ou encore à des journalistes. C'est donc un critère évaluant l'attention portée au "sur-mesure" et le rejet des méthodes de "message unique pour tous", qui ont montré depuis longtemps leur inefficacité. En ciblant un public particulier, il est donc possible d'ajuster les messages et de l'aider à évoluer au sein de ses propres préoccupations et stéréotypes.

* **La médiatisation de l'action**, enfin, rappelle l'omniprésence actuelle des médias et l'importance à leur accorder pour que l'action porte ses fruits. L'action anti-stigma cherchant à bousculer les idées reçues et toucher les différentes strates de la société, il est donc important de pouvoir prendre en compte ces relais contemporains. Cette vigilance est aussi une manière d'éviter une stigmatisation discrète mais dévastatrice: en communiquant directement avec les journalistes, il est possible de les aider à quitter le sensationnalisme pour pouvoir diffuser une information plus fine et, surtout, plus juste pour les personnes concernées.

La consultation de ressources

Une fois l'action construite et évaluée (voire réajustée en cas d'évaluation défavorable), la plateforme propose la consultation de nombreuses ressources en ligne, en interne comme en externe.

Cela permet de constituer un *corpus* utile pour construire un message adapté et fidèle à l'état des connaissances sur le sujet. En effet, l'action elle-même est avant tout une méthodologie, c'est-à-dire un véhicule structuré en vue de permettre la diffusion d'un certain nombre de messages et d'intentions. Ainsi, ce "contenant" ne se suffit pas à lui-même, car il est nécessaire de disposer d'un "contenu" qui ne véhicule pas non plus une stigmatisation involontaire.

Dans cette optique, Psycom met à disposition ses dossiers thématiques, ses bibliographies et ses liens externes. Il propose notamment les dossiers thématiques d'Ascodocpsy, qui est le site de référence sur la documentation et les archives hospitalières en psychiatrie.

Ainsi, en agissant à la fois sur la méthodologie d'intervention, son évaluation et l'enrichissement des contenus, la démarche GPS Anti-Stigma permet un réel soutien aux acteurs souhaitant s'impliquer dans la lutte contre la stigmatisation des personnes en situation de handicap psychique.

A l'heure où de trop nombreuses personnes sont encore victimes de stigmatisation, de rejet ou d'inégalité d'accès aux droits, ce type de soutien est réellement précieux et de nature à inciter les acteurs, publics comme institutionnels, à s'engager dans la défense des citoyens vulnérables, à promouvoir un accompagnement juste des usagers, et à diffuser des messages bienveillants au sujet de la santé mentale.

L'iceberg des discriminations

Santé mentale et discriminations

Les discriminations ont un impact sur la santé mentale des personnes qu'elles touchent.
Les personnes concernées par des troubles psychiques peuvent rencontrer des discriminations.

VISIBLE

RELATIONS

Ces discriminations se manifestent dans les relations entre les personnes et ont des conséquences visibles.

EXEMPLE : *Des agressions racistes ou sexistes.*

INSTITUTIONS

Les institutions (école, hôpitaux, etc.) fonctionnent parfois avec des règles ou des pratiques discriminatoires. Elles entraînent des problèmes dans la vie quotidienne des personnes.

EXEMPLE : *Refuser un prêt bancaire à une personne diagnostiquée bipolaire.*

CULTURE

C'est le socle de base des discriminations. Souvent inconscient, il entraîne les discriminations institutionnelles et banalise les violences interpersonnelles. Il existe un cercle vicieux entre ces 3 niveaux.

EXEMPLE : *Le préjugé « Les personnes déprimées sont paresseuses ».*

INVISIBLE

LA DISCRIMINATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une discrimination est l'action de traiter de manière défavorable une personne, en fonction d'un critère (sexe, âge, handicap, origine, etc.) et dans une situation précise (accès à un emploi, un service, un logement, etc.).*

* En France, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination. Défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France. www.defenseurdesdroits.fr

psycom

Infographie Psycom réalisée à l'occasion des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) 2020
Inspiration : *Sea Change : Navigating Oppression*, The Icarus Project • Conception graphique : Etat d'Esprit-Stratis • Copyright : Psycom 2020
En savoir plus sur ses droits : www.defenseurdesdroits.fr

“

*En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap...) **ET** relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...). À ce jour, la loi reconnait plus de 25 critères de discrimination. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son état de santé, son handicap, ses opinions... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.*

Les podcasts “Santé mentale”

L’évolution récente de la société permet aujourd’hui de parler de la santé mentale d’une manière plus libre et plus ouverte qu’il y a quelques années. Les tabous, même s’ils restent robustes, semblent actuellement s’affaiblir au profit d’une vision plus positive de ces enjeux.

Dans ce mouvement sociétal, l’apparition des nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) a créé de nouvelles opportunités pour les acteurs désireux de parler de santé mentale, sous le prisme de la souffrance (car la comprendre permet de ne pas juger les personnes qui la vivent en méconnaissance de cause), mais aussi de l’espoir. Les questions du rétablissement, de la possibilité d’une vie citoyenne, amoureuse, professionnelle... tout ceci se trouve mis en lumière par une parole prenant appui sur les réseaux numériques.

Ce cadre de communication contemporain a vu naître un ensemble de podcasts sur des thématiques variées, telles que le handicap psychique, les conduites addictives ou encore les enjeux plus communs du sommeil, de l’alimentation ou du stress. De qualité variable (car tout “marché” attire autant les bonnes volontés que les commerçants sans vergogne), ces diffusions audio ont été investies par des professionnels et des personnes concernées pour expliquer, prévenir, démystifier les représentations parfois erronées qui subsistent parmi la population.

Nous avons donc choisi de porter la seconde partie de notre focus sur certains de ces podcasts, identifiés à la fois en fonction de leurs thématiques et de leurs auteurs.

» Les thématiques repérées n’appartiennent pas uniquement au secteur médico-social, mais peuvent aider les acteurs de ce dernier à mieux saisir certaines problématiques et à accéder à un discours peut-être différent de celui qui est véhiculé par les instances académiques ou de formation. Pouvoir entendre le discours des personnes vivant au quotidien avec une problématique ou une situation est l’occasion de ne pas réduire l’individu aux seuls enjeux professionnels ou institutionnels auxquels sont formées les équipes.

» Les auteurs sont sélectionnés soit pour leur compétence (professionnels spécialistes), soit pour leur implication dans le sujet traité (personnes concernées). Par ailleurs, la volonté d’humaniser les sujets traités et de ne pas réduire les individus à quelques critères scientifiques a également compté.

Le podcast “Psyké”

Ce podcast, au ton léger mais au contenu de qualité, est animé par un duo composé d’un psychiatre (qui est aussi docteur en psychologie) et d’un juriste (qui est aussi directeur d’établissement). Il aborde des thématiques de santé mentale par le prisme d’un dialogue centré sur les entités cliniques.
Le site de diffusion est accessible en cliquant sur le logo.

Les émissions étant diffusées librement et enregistrables (pour ceux qui souhaiteraient les écouter sans accès Internet), nous les listons ci-dessous en proposant des liens de téléchargement direct.

» Antidépresseurs, anxiolytiques, Etc., Quel cocktail pour être heureux? ;

» De la camisole à la pellicule: l’asile au cinéma ;

» Docteur, c’est quoi ce délire? ;

» Fous dangereux ou fous en danger? ;

» Je ne pense qu’à ça, est-ce grave Docteur? Les addictions sexuelles ;

» Le développement personnel: source de bonheur ou pompe à fric ? ;

» Les psychopathes - Partie 1 ;
» Les psychopathes - Partie 2 ;

» TDA-H: trois consonnes, une voyelle, mille et une réalités ;

» TDA-H: je suis hyperactif, mais je me soigne ;

» Tous paranos, tous complotistes, c’est un reptilien qui me l’a dit !

Podcasts "Santé mentale" à découvrir

(cliquer sur le logo pour les consulter)

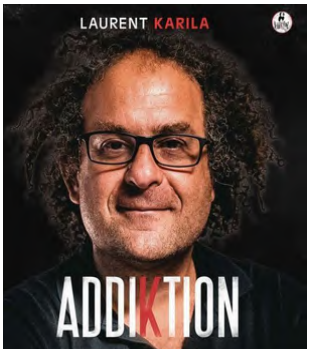

https://www.psymas.fr